



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine
Ce document n'a pas de valeur officielle.

ORDRE DU JOURⁱ

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 17 MAI 2022, 19 H CENTRE CULTUREL LAURENT G-BELLEY

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION – *Règlement 223-5 modifiant le « Règlement 223-1 sur la gestion des matières résiduelles sur le territoire de Ville de Lorraine » afin d'y apporter des précisions*
4. ADOPTION – *Règlement 241-1 modifiant le « Règlement 241 sur l'utilisation de l'eau potable » afin d'y abolir l'obligation de fournir des preuves d'achat lors de la demande de permis temporaire*
5. ADOPTION – *Projet de Règlement URB-02-09 modifiant le « Règlement URB-02 sur les permis et certificats » concernant l'ajout et la modification de certaines définitions et autres changements*
6. ADOPTION – *Premier projet de Règlement URB-03-13 modifiant le « Règlement URB-03 sur le zonage » concernant le changement de certaines normes*
7. ADOPTION – *Projet de Règlement URB-05-06 modifiant le « Règlement URB-05 de construction » concernant les normes sur les fondations pour une véranda et un solarium trois-saisons*
8. ADOPTION – *Projet de Règlement URB-06-02 modifiant le « Règlement URB-06 constituant le Comité consultatif d'urbanisme » concernant la correction du nom du Service de l'urbanisme et de l'environnement*
9. ADOPTION – *Projet de Règlement URB-07-05 modifiant le « Règlement URB-07 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme » concernant la conformité d'une dérogation mineure au plan d'urbanisme ainsi que les frais d'étude*
10. CERTIFICAT – Procédure d'enregistrement – *Règlement d'emprunt numéro B-302 décrétant un emprunt de 1 530 000 \$ pour des dépenses visant l'acquisition d'un terrain à titre de parcs et espaces verts*
11. CERTIFICAT – Procédure d'enregistrement – *Règlement d'emprunt numéro B-303 décrétant un emprunt de 873 000 \$ pour des dépenses liées au versement d'une indemnité provisionnelle dans le dossier de la Cour supérieure 700-17-008745-126*
12. OCTROI DE CONTRAT – Brisach phase 2 – Prolongement des services – Chemin de Brisach et place de Fey – TP2022-03
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ⁱ L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être **sujet à changement** avant ou lors de la séance.